



Bleuet nain

Avertissement N° 1 – 26 mai 2016

- Début des activités de dépistage.
- Gel hivernal : aucun dommage.
- Fauchage et broyage forestier.
- Réglage des pulvérisateurs et des épandeurs.
- Application de l'hexazinone (VELPAR et PRONONE) : en cours actuellement.
- Pourriture sclérotique : surveillez les champs à risque.
- Pollinisation.
- Sommaire météorologique.

DÉBUT DES ACTIVITÉS DE DÉPISTAGE

Votre équipe de dépisteurs commencera ses tournées de champs cette semaine pour être en mesure de vous dresser un portrait hebdomadaire de l'état phytosanitaire de la culture du bleuet nain au Québec. C'est donc toutes les semaines, jusqu'au début du mois d'août, que vous lirez dans les avertissements du RAP Bleuet nain, la mise en commun de l'ensemble des observations rapportées par les dépisteurs, de même que les meilleures stratégies de lutte pour apporter des solutions aux différentes problématiques phytosanitaires.

GEL HIVERNAL

Tant au niveau des accumulations de neige que des températures, l'hiver a été favorable pour les bleuetières du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Charlevoix et de la Côte-Nord. Ainsi, on n'observe pratiquement aucun dommage hivernal aux bleuetières.

Pour plus d'information sur ce sujet :

<http://perlebleue.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f006-2010.pdf>

FAUCHAGE ET BROUAGE FORESTIER

Les travaux de fauchage et de broyage sont pratiquement terminés au Saguenay–Lac-Saint-Jean alors qu'ils sont en cours sur la Côte-Nord. Étant donné que le bleuétier débouffe rapidement avec les températures chaudes des derniers jours, il est important de terminer ces travaux le plus rapidement possible.

Si la fauche printanière est effectuée trop tard, elle diminue la période de croissance végétative avant le début de la formation des bourgeons floraux, diminuant ainsi le potentiel de récolte de l'année suivante. Cette pratique génère également une perte d'énergie pour le bleuetier s'il est taillé après avoir amorcé sa croissance.

Le même concept s'applique pour le broyage printanier, mais il faut aussi éviter d'effectuer les travaux lorsque les conditions sont peu propices à la reprise de la végétation, c'est-à-dire lorsque le sol est très sec.



Photo : MAPAQ

Pour plus d'information sur ce sujet :

<http://perlebleue.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f009-2015.pdf>

<http://perlebleue.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f003-2010.pdf>

RÉGLAGE DES PULVÉRISATEURS ET DES ÉPANDEURS

Si ce n'est pas déjà fait, il est temps de régler vos épandeurs et pulvérisateurs! C'est la prochaine étape! Une machinerie défectueuse ou mal réglée peut entraîner des dommages à la culture, une augmentation des coûts ou une répression inadéquate des mauvaises herbes, des insectes ou des maladies visés. Le réglage des équipements d'épandage est donc une étape importante qui vous permet d'être efficace (uniformité et dosage) tout en étant respectueux de l'environnement.

Pour plus d'information sur les méthodes de réglage, référez-vous aux documents suivants :

Réglage d'un pulvérisateur :

<http://perlebleue.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f020-2010.pdf>

Réglage d'un épandeur granulaire :

<http://perlebleue.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f022-2010.pdf>

Réglage d'un Valmar :

<http://perlebleue.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f023-2010.pdf>

APPLICATION DE L'HEXAZINONE (VELPAR ET PRONONE)

Les applications d'hexazinone ont commencé la semaine dernière au Lac-Saint-Jean et cette semaine sur la Côte-Nord. L'ULTIM^{MD} 75 DF peut également être mélangé en réservoir avec le VELPAR pour accroître le contrôle des graminées annuelles et de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Suivez les taux et les stades d'application recommandés inscrits sur l'étiquette de l'herbicide VELPAR^{MD} DF CU.

Contact avec l'engrais : selon le fabricant de pesticides DuPont, les fertilisants minéraux ne doivent pas entrer en contact avec l'hexazinone (VELPAR^{MD} DF CU et PRONONE^{MD} 10G). Ainsi, après un traitement avec de l'hexazinone, un délai de 2 à 5 jours doit être respecté avant d'effectuer l'application de fertilisants. Un délai de 5 jours est préférable s'il y a peu de précipitations.

Période d'application : l'application de l'herbicide doit se faire le plus près possible du moment d'émergence des mauvaises herbes. À cette période, elles ont une croissance active, ce qui augmente les possibilités d'absorption de l'herbicide.

La pluie : l'hexazinone a besoin de 0,6 à 1,3 cm ($\frac{1}{4}$ - $\frac{1}{2}$ po.) de pluie dans les deux semaines suivant son application afin de pouvoir se rendre jusqu'à la zone de germination et la zone racinaire des mauvaises herbes. Lorsque les précipitations ne sont pas suffisantes durant cette période, l'herbicide est généralement moins efficace. Cependant, un excès de pluie peut lessiver l'herbicide au-delà de la zone racinaire des mauvaises herbes.

Délai de réentrée : ne pas entrer dans la zone traitée pendant les 48 h suivant l'application de l'herbicide.

Le suivi de l'efficacité de produit : chez les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées, les symptômes apparaissent habituellement deux semaines après l'application si les conditions de croissance sont bonnes, et de 4 à 6 semaines si la température est froide.

Pour plus d'information sur les bonnes pratiques d'utilisation de l'hexazinone, veuillez consulter le document suivant :

<http://perlebleue.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f025-2010.pdf>



Photo : Club Conseil Bleuet

POURRITURE SCLÉROTIQUE

Si votre champ a un historique d'infection, surveillez l'avancement de la culture si vous désirez procéder à un traitement. Pour déterminer s'il y a suffisamment de plants susceptibles d'être infectés dans le champ, choisir 20 tiges au hasard. Compter le nombre de tiges qui ont des bourgeons floraux au stade F2. Multipliez le nombre de tiges obtenu par 5 pour obtenir un pourcentage. Lorsque 40 % à 50% des bourgeons sont au stade F2, il y a suffisamment de tissus apparents pour permettre une infection par la pourriture sclérotique.



Bourgeons floraux au stade F2

Photo : Guide d'identification des alliés et ennemis du bleuets nain. CRAAQ, 2013

Si vous avez mis en place des parcelles de bleuets momifiés par le passé, il est temps d'aller vérifier si les apothécies sont en train de produire les spores qui infecteront les bleuetsiers.

Pour plus d'information sur la pourriture sclérotique :

https://www.agrireseau.net/documents/Document_89943.pdf

POLLINISATION

Si vous êtes toujours à la recherche de ruches, vous pouvez consulter le site suivant :

<https://www.craaq.qc.ca/Pollinisation>

Vous y trouverez les coordonnées des entreprises québécoises qui offrent leurs ruches à des fins de pollinisation pour 2016.

Texte rédigé par :

Véronique Moreau, agronome, Directrice générale, Club Conseil Bleuets

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DU BLEUET NAIN
PIERRE-OLIVIER MARTEL, agronome – Avertisseur
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MAPAQ
Téléphone : 418 662-6457, poste 2868
Courriel : pierre-olivier.martel@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 1 – Bleuets nain – 26 mai 2016

Sommaire météorologique bleuets

Du 18 au 24 mai 2016

Stations	Pour la période			Degrés-jours base 5 (à partir du 1er avril)			Précipitations (mm)		
	T° Min	T° Max	T° Moy	2016	Écart*	2015	Période	Cumul (à partir du 1er avril)	
								2016	2015
Abitibi-Témiscamingue									
Guérin	-2,7	29,5	13,4	99	-19	140	29	64	113
Capitale-Nationale									
Baie-Saint-Paul	2,7	27,3	13,8	117	22	121	27	109	151
Côte-Nord									
Baie-Comeau RCS	-0,2	23,3	11,9	63	9	67	23	116	151
Sacré-Coeur	-0,1	29,3	14,2	93	13	132	29	71	130
Sept-Îles	-1,1	20,3	9,6	44	20	40	20	97	143
Mauricie									
La Tuque	-0,5	31,6	14,6	110	-16	177	32	101	114
Saguenay-Lac-Saint-Jean									
Chute-du-Diable	-0,1	30,7	14,3	144	43	159	31	87	139
Normandin	2,3	29,6	14,5	106	7	140	30	78	105
Roberval	1,9	30,8	14,5	132	25	165	31	93	123
Saint-Ambroise F	0,1	31,8	14,5	113	6	140	32	96	121
Saint-Eugène-d'Argentenay	0,7	30,9	14,7	125	26	139	31	79	127
Sainte-Jeanne-d'Arc	1,4	30,3	14,2	124	23	144	30	79	130
*Écart: Écart à la moyenne 1981-2010									